

Protocole Sanitaire pour les Chorales

Le reprise des répétitions des chorales devient nécessaire, à la fois sur le plan musical, mais aussi sur le plan associatif et social, malgré un contexte sanitaire encore délicat.

Afin d'assurer un maximum de sécurité sanitaire pour les choristes lors des répétitions, je propose le protocole suivant. Il cumule les exigences généralement émises par les autorités gouvernementales et municipales, et les recommandations faites par le mouvement A Cœur Joie concernant le chant choral.

Même si le débat subsiste sur la réalité de la transmission du virus et de la dangerosité du chant, et en dépit de positions individuelles qui peuvent être en désaccord avec les mesures prises au niveau national, en tant que responsables d'association il nous incombe d'adopter un principe de précaution et d'imposer des mesures susceptibles de préserver la santé des plus fragiles et de rassurer ceux qui seront présents pour les répétitions, et de s'assurer du respect de ces mesures par tous les participants.

- * Désinfection avant et après la répétition, de tout le matériel manipulé : tables, chaises, interrupteurs, poignées de porte ... ;**
- * Port du masque lors de tous les déplacements dans la salle, en évitant de croiser les flux ;**
- * Gel hydroalcoolique à l'arrivée et au départ ;**
- * Aération de la salle en permanence si la météo le permet, sinon aération entre chaque séquence pédagogique (toutes les 30mn environ) ;**
- * Tenue d'un cahier de présence des participants ;**
- * Chanteurs espacés de 2m, en ligne espacées de 2m, et en quinconce entre les lignes ;**
- * Port du masque pendant toute la répétition pour le chef, distant de 3 à 5m de la première ligne de chanteurs ;**
- * En fonction de la taille de la salle, ne permettant pas forcément d'accueillir tous les chanteurs en même temps, privilégier les répétitions en petits groupes, en alternant répétitions par pupitres, et répétitions en petits ensembles avec 2 ou 3 chanteurs de chaque pupitre, et en organisant un roulement entre tous les choristes.**

Le respect de ces mesures nécessite la responsabilité individuelle de chaque choriste et du chef, et impose à toute personne présentant des signes de maladie de prévenir l'association et de s'abstenir d'assister aux répétitions.

Malgré l'aspect très contraignant de ces mesures, elles devraient permettre à tous ceux qui le souhaitent de reprendre les répétitions.

Denis

Mise à jour du 03/09/20